

ANNEXE VII

TABLE D'EXTENSION DES VOEUX

L'extension des vœux concerne les personnels qui doivent impérativement recevoir une affectation à la prochaine rentrée et qui n'ont pu être satisfaits dans leurs vœux.

L'extension se fait à partir du premier vœu et avec le plus petit barème de tous les vœux exprimés :

- sur les postes en établissement du département du 1^{er} vœu puis sur les postes en établissement dans l'ordre des départements ci-dessous,
- ensuite sur les zones de remplacement du département du 1^{er} vœu puis sur les zones de remplacement des autres départements dans l'ordre des départements ci-dessous.

Département du 1 ^{er} vœu	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET
EXTENSION	Indre	Loiret	Cher	Loir et Cher	Eure et Loir	Eure et Loir
	Loiret	Loir et Cher	Loir et Cher	Indre	Loiret	Loir et Cher
	Loir et Cher	Indre et Loire	Indre et Loire	Eure et Loir	Cher	Cher
	Eure et Loir	Cher	Loiret	Loiret	Indre et Loire	Indre
	Indre et Loire	Indre	Eure et Loir	Cher	Indre	Indre et Loire